

## COMPTE RENDU DU CTL du 1er Octobre 2018

Le Comité Technique Local de la DISI Pays du Centre s'est réuni le lundi 1er Octobre 2018 à l'ESI de Clermont-Ferrand, sur le site de Parlette, en présence de M. Chouland, président du CTL, de Mme Cazenave, de M. Métayer, M. Floquet, Mme Zaldua responsables des trois ESI et des représentants syndicaux.

Il comportait à l'ordre du jour :

- l'approbation des PV des CTL des 24 Avril et 2 Mai 2018,
- le bilan de la campagne de l'entretien professionnel 2018,
- la présentation du Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) de l'année 2017,
- la réorganisation du service d'exploitation patrimoniale de l'ESI de Nevers,
- les questions diverses.

Le CTL a débuté par la lecture de la déclaration liminaire de Solidaires Finances Publiques. Nous avons donné lecture de la déclaration ci-dessous :

### DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 1er OCTOBRE 2017

Monsieur le Président,

Ce CTL est convoqué aujourd'hui dans un contexte très tendu. Rarement la crise de confiance aura affecté à ce point le « vivre ensemble ». Le repli sur soi est une réalité d'autant plus criante et inquiétante que les mécanismes permettant ce vivre ensemble, notamment en termes d'action publique et de protection sociale, mais aussi de politique de l'emploi, sont grippés, et donnent le sentiment, malheureusement justifié, de ne favoriser qu'une partie aisée de la population.

Les orientations gouvernementales ne font plus mystère d'en finir avec une conception et une organisation de la fonction publique qui a pourtant un actif à faire valoir. Qu'il s'agisse du statut et des garanties sociales, dont bénéficient directement et indirectement non seulement les agents mais aussi les citoyens. Qu'il s'agisse également des missions publiques, progressivement affaiblies, voire transférées au privé. Les pouvoirs publics se ruent avec l'aveuglement de la foi des convertis, de manière inconséquente et brutale, dans ce contexte pour accélérer les déstructurations dont sont victimes les agents et les citoyens.

Le projet de Loi de Finances 2019 prévoit la suppression de 4 134 emplois au sein de la Fonction Publique d'État. Parmi ces suppressions, la Direction Générale des Finances Publiques perdra 2130 emplois soit 51,15 % des suppressions d'emplois prévues pour 2019. Ces suppressions d'emplois s'ajouteront aux 38000 emplois déjà supprimés depuis 2002. Au-delà de l'ampleur injustifiable de ces suppressions d'emplois, la DGFIP est désormais attaquée en son cœur pour ne pas dire en son identité, à la fois en matière de gestion et de reconnaissance des agents et aussi en matière de missions, lesquelles auront rarement été aussi affaiblies. Moins de moyens pour plus de travail, l'équilibre est rompu...

Dans les services informatiques, lorsque la charge de travail augmente suite à la mise en place des nouvelles applications, y compris les applications dites « sensibles » comme la DSN, il n'y a plus aucun moyen pour renforcer les effectifs par des créations d'emplois. La seule solution proposée par la DG est la mise à disposition de prestataires externes pour une durée limitée. Il est même envisagé de mettre en place un régime d'astreintes effectuées par de l'assistance externe. La seconde solution consiste à

vider des services pour en renforcer d'autres par des transferts d'agents en interne. Avec de telles méthodes, comment continuer à s'étonner de la dégradation des conditions de travail des agents ? Plus besoin des chiffres du TBVS et du baromètre social pour constater que de plus en plus d'agents sont concernés par les risques psychosociaux ! Il faut que nos directeurs et chefs de service se rendent vraiment compte de la dégradation du climat social et du mal être des agents.

Toutes les évolutions annoncées pour les services informatiques vont toucher de manière négative et de plein fouet notre travail quotidien, et ce dans chacune de nos sphères métier. Que ce soit au niveau du périmètre des missions, de l'existence des structures, des restructurations ou des fermetures de services, c'est une véritable tempête qui va s'abattre sur les agents des DISI et sur les services informatiques de la DGFIP. Et que dire du volet RH, des nouvelles règles de gestion proposées au dernier groupe travail informatique et de la mobilité quasi forcée qui concernera certains agents ? C'est inacceptable !

### **Débats engagés suite à la déclaration liminaire de Solidaires Finances Publiques:**

Le Président ne nous a pas apporté de réponses sur les aspects généraux de notre déclaration estimant que, en tant que responsable de la DISI Pays du Centre, ce n'était pas son rôle. Sur les suppressions d'emplois, il estime que, même si elles se répètent chaque année, leur nombre est moins élevé que ce qui était craint ....

Le Président admet que le TBVS (tableau de bord de veille sociale) n'apporte pas un éclairage extrêmement précis sur la situation des services contrairement au DUERP qui donne une plus grande visibilité au plus proche des services et des agents. Pour lui, ces outils ont néanmoins un aspect positif. Il précise que le bureau RH2C réfléchit à la manière de rapprocher les différents outils afin de mieux connaître la réalité du terrain !

Concernant le volet informatique, il ne comprend la teneur de nos propos sur le niveau de nos inquiétudes pour notre avenir... Nous lui avons cité quelques exemples révélateurs comme la fermeture de plusieurs services d'assistance dont l'AT Ordonnateurs de Clermont-Ferrand, le remplacement programmé des machines GCOS par des machines IBM qui concerneront des services d'exploitation de Clermont-Ferrand, Nevers et Limoges...

Le Président a également trouvé regrettable que, lors du groupe de travail informatique du 27 Septembre 2018, les organisations syndicales n'aient pas souhaité abordé la fiche concernant les règles de gestion RH en cas de restructuration des services informatiques (fiche n°9). Nous lui avons répondu que Solidaires Finances Publiques estime que les garanties des agents doivent être discutées dans leur globalité et ne doivent pas être segmentée au sein des GT « métiers ». Solidaires abordera donc ce sujet lors du Groupe de Travail Mutations du 11 octobre 2018 et portera le ressenti et les revendications de l'ensemble des agents des services informatiques ! Pour Solidaires, les agents des DISI doivent être maintenus en surnombre au sein de leur ESI en cas de suppression de poste et non pas à la Direction Territoriale (en surnombre) en tant qu'ALD à la RAN en 2019 puis ALD local en 2020 (comme prévu dans la fiche n°9 du GT Informatique du 27/09/2018).

En résumé, les agents de l'AT Ordonnateurs de Clermont-Ferrand dont le service va être supprimé en 2020 ne pourront rester à l'ESI que si des postes correspondant à leur grade et à leur qualification sont vacants sinon ils devront quitter l'établissement !!!!

#### **1°) Approbation des PV des CTL des 24 avril et 2 mai 2018**

Suite à l'annonce de la suppression de notre DISI Pays du Centre et du rattachement des ESI de Clermont-Ferrand et de Nevers à la DISI Rhône-Alpes-Bourgogne (siège à Lyon) et de l'ESI de Limoges à la DISI Sud-Ouest (siège à Bordeaux), les représentants du personnel ont boycotté le CTL du 24 avril 2018. Lors de la reconvoction de ce CTL, le 2 mai 2018, une quarantaine d'agents ont envahi la salle réunion et ont remis au Directeur une pétition signée par les agents de la DISI !

Les OS se sont donc abstenues lors de l'approbation des PV de ces 2 CTL ...

## 2°) Bilan de la campagne de l'entretien professionnel 2018

Avec l'arrivée de PPCR, l'attribution des réductions-majorations, qui a été supprimée en 2017 pour les cadres B, a été supprimée cette année pour les cadres A et C. L'administration a atteint son objectif : faire des économies sur le dos des agents !!! Désormais, seule l'évaluation conditionne les évolutions de carrière (tableau d'avancement, liste d'aptitude), le pouvoir des chefs de service est encore renforcé ...

Avec la mise en place du RIFSEEP en 2020, l'entretien professionnel sera à l'origine de la rémunération au mérite avec toute la subjectivité que comporte cet exercice.

Depuis son instauration, Solidaires Finances Publiques condamne la nature même de l'entretien professionnel individualisé. D'ailleurs nous vous rappelons qu'il n'est pas obligatoire et peut être boycotté.

Cette année, nous sommes 37 agents à avoir boycotté cet entretien au sein de la DISI.

Seul 1 agent a présenté un recours en révision de son évaluation en CAP Locale. Le dossier a été défendu par Solidaires Finances Publiques. Aucun recours n'est remonté en CAP Nationale.

Nous vous rappelons que, même si l'octroi de réductions d'ancienneté a été supprimé, il ne faut pas hésiter à faire un recours si le profil croix ou les termes de l'appréciation générale ne vous conviennent pas. Ce sont ces éléments qui sont le pivot de votre évaluation dont dépendront votre déroulé de carrière et votre rémunération.

## 3°) Présentation du Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) de l'année 2017

Le Tableau de Bord de Veille Sociale est composé de différents indicateurs qui sont censés permettre de détecter des dégradations des conditions de vie au travail dans un service.

Ces indicateurs ne sont que des chiffres qui peuvent permettre de détecter un problème mais qui sont impossible à analyser car on ne connaît ni la cause ni la nature du problème.

Les chiffres ont été communiqués pour les années 2015, 2016 et 2017.

Les restructurations de services effectuées en 2017 ont été rappelées : fusion administrative des 2 ESI de Clermont-Ferrand, déménagement d'un service d'exploitation de Parlette à Guichard, changement de bureau de l'AT Ordo et de la CID63 suite à l'implantation du service CSRH sur le site de Parlette.

Six indicateurs ont été déterminés au niveau national : le taux de couverture des effectifs, le nombre de période de congés maladie de courte durée, le nombre de jours de congés mis en CET, le nombre d'écrêtements des horaires variables, le volume horaire écrêté, le taux de rotation des agents.

Quatre indicateurs ont été déterminés par les membres du CTL : le nombre de demandes de mutation déposées et non satisfaites, le taux de refus de participation à l'entretien professionnel, le nombre d'arrêts pour congés maladie ordinaires, le nombre d'arrêts pour congés longue maladie ou longue durée.

Le nombre et le volume des écrêtements a fortement diminué (- 40% entre 2015 et 2017). D'après Solidaires, cette baisse est due au fait que le temps au-delà des 12 heures autorisées en fin de mois n'est plus réintégré. Les agents sont donc plus vigilants !

Le nombre de congés maladie de courte durée est en très forte augmentation.( + 24,28 % entre 2015 et 2017). Cette augmentation concerne surtout les ESI de Clermont-Ferrand (+ 21,82 %) et de Nevers (+66,67 %). Le nombre d'arrêts pour congés maladies ordinaires augmente également ( + 15,09 % entre 2015 et 2017).

Solidaires a fait remarquer qu'avec le recul de l'âge de départ en retraite, le nombre et la durée des arrêts maladie risque de continuer à augmenter ! Par contre, avec la mise en place du jour de carence, certains agents malades viennent quand même travailler ou prennent des jours de congés ...

A noter également que taux de refus de participation à l'entretien professionnel est en hausse de 33,09 % entre 2015 et 2017. Inutile de préciser que notre analyse de ce chiffre n'est pas la même que celle de la direction !

En conclusion, la Direction précise que les indicateurs du TBVS connaissent une évolution positive et ne relèvent rien d'alarmant. Par contre, il faut être attentif à l'évolution des arrêts maladie et à la situation de l'ESI de Clermont-Ferrand qui semble être plus délicate que celle des autres services.

Solidaires Finances Publiques réaffirme qu'il suffit de côtoyer les agents au plus près pour constater que les conditions de vie au travail se dégradent de plus en plus dans de nombreux services de notre DISI. Au CDAS du Puy de Dôme, les consultations du psychologue ont très fortement augmenté, il a fallu revoir à la hausse le budget consacré à cette prestation. A Nevers, le médecin de prévention est beaucoup plus fréquemment consulté pour des problèmes de mal-être au travail !

#### 4°) Réorganisation du service Exploitation Patrimoniale de l'ESI de Nevers

Suite à la mise en place du prélèvement à la source, de nouvelles applications ont été prises en charge par le service Exploitation Patrimoniale de l'ESI de Nevers. Ces nouvelles activités connaissent une montée en charge progressive qui nécessite une réorganisation importante du service et un renfort des effectifs.

Lors du CHSCT de juin 2018, vos élus Solidaires Finances Publiques ont demandé aux représentants de l'administration de nous présenter la réorganisation de ce service dans une fiche d'impact. Cette fiche nous a donc été transmise et présentée lors de ce CTL.

Pour assurer la collecte de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et les traitements qui y sont associés, un B PAU issu de la CID 58 est venu renforcer le service ainsi que deux prestataires externes pour une durée minimale d'un an. La Direction Générale a non seulement refusé de créer des emplois pérennes afin de prendre en charge cette nouvelle mission mais aussi de « combler » un poste de B programmeur vacant !!!

Solidaires Finances Publiques a dénoncé ces pratiques d'externalisations auxquelles nous avons toujours été opposés ainsi que le mouvement interne qui consiste à vider certains services pour en renforcer d'autres. Comment une nouvelle application considérée comme sensible et stratégique au plus haut niveau peut manquer de moyens en personnel ?

L'équipe DSN est donc désormais constituée de 5 agents (1 B Programmeur – 2 B PAU – 2 prestataires externes). Une autre équipe constituée de 2 B programmeurs et 1 B PAU est chargée du traitement des autres applications exploitées par ce service (BNDP, EAI, Patrim, Bodacc, CNTDF, DVF...). Solidaires a demandé que cette partie des missions du service qui n'était pas mentionnée dans la fiche soit rajoutée !

Chaque jour, un PSE de l'équipe système doit être disponible pour assister les agents de l'équipe DSN dans les travaux de production et en cas de difficultés. Cette organisation de renfort par rotation a été choisie par les PSE.

Des horaires de permanence 8 h - 18 h ont été mises en place pour l'application DSN. Ces permanences sont assurées par les 5 agents de l'équipe DSN et les 3 autres agents du service ...

De plus, nous avons appris, lors du groupe de travail informatique du 27 septembre, que la Direction Générale allait mettre en place un régime d'astreinte « standard » afin de sécuriser l'application DSN. Pour rappel, un agent en astreinte doit être disponible pour intervenir en cas de dysfonctionnement d'une application en dehors des périodes normales d'exploitation, en clair la nuit en semaine et le week-end 24h/24. Début 2019, ces astreintes seront effectuées par de l'assistance externe puis à terme par les agents du service sur la base du volontariat. Solidaires Finances Publiques a donc demandé des précisions sur la mise en place de ces astreintes. Le Président a répondu que l'assistance externe, prévue dans un premier temps, serait effectuée par les 2 prestataires externes déjà en poste dans le service. Solidaires a une fois de plus dénoncé l'organisation mise en place par la DG et le sous-dimensionnement flagrant de l'équipe DSN !!!!

Concernant le recrutement des deux prestataires, la DGFIP a fait appel à la société ATOS qui a elle-même sous traité l'appel d'offre. Au 1<sup>er</sup> Juillet, deux personnes sont arrivées directement du Maroc. Ces nouveaux collègues ont été accompagnés par leur employeur le jour de leur prise de poste et un hébergement leur a été réservé pour quelques jours. Mais depuis, ils ont dû faire face seuls pour trouver un nouvel hébergement et effectuer toutes les démarches nécessaires à leur installation en France (Visa, banque, Sécurité Sociale, etc...) sans connaître les rouages de la vie dans ce nouveau pays pour eux.

Même si nous condamnons avec fermeté le recours à l'externalisation, il va de soi que les personnels qui travaillent avec nous, dans nos services doivent bénéficier de conditions de travail et de vie décentes !

Solidaires Finances Publiques est intervenu au niveau national lors du groupe de travail informatique du 27 septembre et au niveau local lors du CTL pour dénoncer ces pratiques tant au niveau des doctrines d'emplois de la DGFIP qu'au niveau de la gestion humaine des consultants ! Même si ces personnels ne sont pas des employés par notre administration, nos directeurs doivent relayer les problèmes concernant leurs conditions de vie et de travail et ne pas botter en touche sous prétexte qu'ils ne sont pas leur employeur direct, les contrats sont quand même signés par des dirigeants de la DGFIP !

Nous avons fermement réprouvé le « dumping social » que réalise la société ATOS. La DGFIP a franchi un nouveau cap en acceptant de telles pratiques, mais jusqu'où nos responsables vont-ils aller ??

#### 5°) Questions diverses

- Une nouvelle fois, Solidaires Finances Publiques, a évoqué l'absence d'une salle de repos fermée avec tables et sièges qui soit accessible à toutes les personnes travaillant au sein de l'ESI de Nevers. L'ancienne salle de repos du 1<sup>er</sup> étage a été annexée au bureau de l'Exploitation Patrimoniale afin de l'agrandir.

A également été évoquée la situation des 10 prestataires externes chargés de l'indexation des fiches hypothécaires (Fidji) qui ont une pause méridienne de seulement 35 minutes et qui souhaiteraient disposer d'un local avec un micro-ondes.

Le responsable de l'ESI de Nevers a répondu « qu'il n'est pas exclu » de réinstaller une salle de repos au 1<sup>er</sup> étage. Par contre, l'installation d'un micro-ondes risquerait de faire concurrence à la cantine de l'ESI. C'est une petite structure servant peu de repas par jour qu'il devient de plus en plus compliqué à maintenir. Il précise qu'une revalorisation du panier repas de ces personnels leur a été proposée par leur employeur mais qu'ils l'ont refusée préférant obtenir un accès à une salle avec un micro-ondes pour prendre leur déjeuner sur place.

- Solidaires Finances Publiques a demandé au Président quel serait le champ d'intervention de l'équipe SIL de Nevers suite à la fusion des DISI. Actuellement, ils interviennent dans le Cher et dans la Nièvre mais avec la réorganisation des DISI, les services d'assistance du Cher (CID18) seront rattachés à la DISI Ouest. Le SIL de l'ESI de Nevers aura t'il d'autres départements dans son son champ d'intervention que celui de la Nièvre ?

Le Président a répondu que, pour l'instant, il n'avait pas d'informations à ce sujet. Les décisions seront prises pendant la période de préfiguration entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2019 pour une application au 1<sup>er</sup> septembre 2019, date de la mise en place des nouvelles DISI.

**Pour plus d'informations ou pour toutes remarques, n'hésitez pas nous contacter ...**

#### **Vos Représentants Solidaires Finances Publiques :**

Philippe Baudonnat – ESI de Clermont Guichard  
Agnès Dautel – ESI de Nevers  
Sylvie Barthelay – ESI de Clermont Guichard  
Eliane Duret Desjours – ESI de Nevers